



édito

Vous avez dit « représentativité » ?

S'il est une chose qui ne se décrète pas, c'est bien la représentativité syndicale !! Au sortir de la seconde guerre mondiale, la France a désigné des syndicats comme étant « représentatifs » ; c'était là le fruit de l'Histoire.

Aujourd'hui, dans une France où le syndicalisme ne concerne même pas un dixième des gens aux travail, qu'est ce qui est représentatif ?

Je crois qu'est représentatif un syndicat en action, un syndicat qui pense et qui bouge. Je crois qu'est représentatif un syndicat qui s'investit au service d'une partie du monde du travail qu'il représente.

Le **SYNEP CFE-CGC** est représentatif de celles et ceux qui oeuvrent dans l'enseignement privé. Qu'il s'agisse des professeurs hors contrat ou agents de l'Etat, des éducateurs, des personnels administratifs ou des services, tous on fait un choix identitaire : s'investir dans l'Enseignement Privé de France. C'est là qu'est notre essence, notre originalité fondamentale qui ne peut se confondre avec aucune autre réalité des métiers de la transmission des savoirs. La France a fait le choix sans cesse répété de la complémentarité de l'Enseignement Public et de l'Enseignement Privé. Elle n'a pas fait le choix de tout réduire à une seule substance éducative et surtout pédagogique.

Le **SYNEP CFE-CGC** s'identifie à cette mission que 120000 professeurs ont choisie et aux milliers de per-

.../...

Edito

-Représentativité ?

Positions

- Vous avez dit « respect »
- On nous écrit, je réponds
- Pouvoir d'achat

Actions

- ISEG Paris
- Visibilité du SYNEP

Informations

- Enseigner en saignant
- La mutualité Socio-Agricole
- Stages syndicaux
- Grenelle de l'environnement
- Un élève se suicide...
- Heures supplémentaires

Syndicat National de l'Enseignement Privé

63, rue du Rocher 75008 Paris - Tél. 01 55 30 13 19 - Fax 01 55 30 13 20

e-mail : synep@cfecgc.fr Site Internet : www.synep.org

Directeur de la publication : Philippe de MARTHE - Maquette : Raymond CIMA

Imprimé par nos soins à 1000 exemplaires. Dépôt légal à parution



sonnels dévoués qui se reconnaissent dans le caractère propre de l'Enseignement Privé. Il est bien « représentatif » dans sa mission clairement reconnue.

2008 verra des mouvements, des tourbillons, des agitations dans le syndicalisme français.

Personne à cette heure ne sait l'avenir des « grandes centrales » issues de l'après guerre.

Ce que j'affirme aujourd'hui avec certitude, c'est que cette nouvelle année nous donnera encore et encore la possibilité de nous engager et de nous développer dans et pour l'Enseignement Privé de France, dans l'Europe qui se construit.

Bonne et joyeuse année 2008 !!

Philippe de MARTHE

Nous avons le plaisir de vous annoncer la création d'une nouvelle section syndicale à l'ensemble scolaire St Michel de Picpus (PARIS). Vous pouvez contacter notre déléguée syndicale, Isabelle COUDRAY isaisa7512@voila.fr



Enseigner, en saignant !!

Le métier d'enseignant est riche et diversifié par la nature des relations humaines des différents groupes classes.

Un professeur peut traverser une carrière pendant 2, 3 ou 4 décennies sans rencontrer d'écueil notable que son expérience ne puisse lui permettre d'éviter.

Cependant un jour, un élève souffrant d'une pathologie psychologique décelable uniquement par un expert, pourra désarmer et remettre totalement en question le professeur.

Seul le recours à l'avis d'un pédopsychiatre pourrait aider l'enseignant à surmonter l'obstacle, pour sa classe et pour lui-même ; mais en pratique, ce genre d'action n'est pas facile à mettre en œuvre.

Le **SYNEP CFE-CGC** propose le support d'un cabinet d'aide psychologique appelé « PSYA », qui donnera les pistes nécessaires à l'enseignant dans ce cas, pour retrouver la sérénité pour sa classe et pour lui-même.

Confucius : « ***l'expérience est une lanterne que l'on porte dans le dos qui éclaire le chemin parcouru*** ».

Yvan SALVI



La Mutualité Sociale Agricole

Membres de l'enseignement agricole, n'oubliez pas que vous avez des élus CFE-CGC au sein des conseils d'administration et échelons départementaux de vos caisses MSA.



Ces élus vous représentent et peuvent répondre à vos questions. N'hésitez pas à les contacter via votre Union Départementale CFE-CGC.

Quelques informations :

- Un projet gouvernemental du 23 novembre 2007 pour 2008 va tous vous concerner :

Le déficit actuel des régimes de sécurité sociale est de 11,7 milliards d'Euros ; il devra être ramené à 8,8 milliards pour 2008...

Instauration à partir du 1^{er} janvier 2008 de nouvelles franchises médicales, en plus de celles existantes :

0,50€ par boîte de médicaments

0,50€ par acte paramédical (petit piège pour la prise de sang qui concerne en fait plusieurs tests donc 0,50€ par test...)

2€ par transport médical

Plafond de 50€ par an et par assuré.

Par contre environ 15 millions de personnes exonérées : bénéficiaires de la CMU, les femmes enceintes et les enfants mineurs.

- Toutes les orientations budgétaires sont révisées à la baisse.

La COG 2006-2010

-détermine les objectifs à atteindre pour les caisses de MSA.

-définit et garantit les moyens de financement des caisses, mais en contre partie de la garantie il faut une réduction globale nationale des charges de gestion.

Les conséquences de cette réduction concernent :

les charges de personnels (1 arrivée pour 2 départs en retraite).

les charges de gestion administrative.

la prise en compte de la productivité.

Michèle CHAPOVALOFF

Pour votre formation pensez à
I'OPCA-EFP

Vous avez dit « respect » ?

Cela devrait aller de soi, un professeur représente l'autorité voire même l'Etat auprès des jeunes qui lui sont confiés et à ce titre il doit être respecté.

Sur le plan éducatif ou humain, le professeur est censé être formé pour

le face à face pédagogique mais aussi avec les familles voire l'administration.

Or plus le temps passe, plus ce sens du respect est mis en cause...et la situation se dégrade.



1. Commençons par l'Etat qui ne respecte pas ses engagements : la loi GUERMEUR prévoyait une égalité de situation sur les salaires, les retraites, les avantages sociaux...

On est loin du compte !! La retraite du maître du Privé est calculée sur les 25 meilleures années... celle de son homologue du Public sur les 6 derniers mois...
«*No comment*»

2. Les parents, depuis les démonstrations de force des années 1981-84, pensent avoir tous les droits : celui de laisser leurs enfants à la dérive, mais d'exiger des professeurs qu'ils les fassent réussir aux examens. On arrive aux premiers procès pour la non-réussite d'un enfant à un examen.

Ils demandent souvent aux professeurs de réussir là où eux sont en échec : « *ditte-lui de se coiffer...de se laver, de mieux se tenir, de ne pas agresser les autres...* »

Il nous arrive même lors d'une rencontre d'entendre la phrase « *je paie, donc que faites-vous pour garantir la réussite de mon enfant ?* ...même si ce dernier est surchargé par les cours de piano, d'EPS, de cheval...et que le travail scolaire passe totalement au second plan, bien après les sorties !!

Cependant le parent veut décider seul de ce qu'il fait ou pas en terme d'éducation de l'enfant. Et c'est ainsi que l'on voit arriver en classe des jeunes aux tenues dégradées, à la chevelure rouge, verte...et des jeunes filles de 13 ou 14 ans habillées et maquillées comme des mannequins...Et je ne parlerai ni de l'alcool, ni du tabac, ni du chichon...

Il arrive même que ce parent vienne vous expliquer comment faire votre cours, quel contenu lui donner, quelle méthode vous devez appliquer...

S'il n'est pas content, il enverra un courrier au chef d'établissement, à la direction diocésaine voire à l'inspection académique.

Il est temps de dire « **ça suffit !! A chacun son métier !!** »

3. En bout de chaîne, nous devons supporter dans nos classes des enfants parfois très bien éduqués, mais aussi des « *sauvageons* » ou des enfants livrés à eux-même, qui n'ont aucune éducation, aucun savoir vivre.

Il faut gérer les contradictions d'une société qui souvent fuit ses responsabilités.

Voici quelques exemples qui expliquent à la fois le malaise des enseignants, et le fait que plus personne ne veut faire ce métier, ce réel métier.

Et pourtant il existe d'excellents professeurs qui aiment la jeunesse, qui aiment leur métier, qui mettent tout en œuvre pour la réussite des jeunes qui leur sont confiés, des enseignants qui croient en leur métier, qui ont cette volonté affirmée d'être utiles à la société.

Certes le Président de la République semble avoir pris conscience de tout cela et nous ne doutons pas de sa volonté de changer un système qui a fait son temps. Il faudra simplement qu'il ne recule pas devant la difficulté. Nous comptons sur lui.

La France a vivement besoin d'un changement radical. Le **SYNEP CFE-CGC** est une force de propositions. Nous avons cette volonté. Venez nous rejoindre.

Et ce que nous proposons en plus c'est un peu de courtoisie à tous les niveaux, dans les échanges comme dans le comportement.

Alain GROSS

ISEG-PARIS

Suite au mouvement de grève du 3 décembre 2007, il résulte des négociations qui s'ensuivent :

- 1) une augmentation générale des salaires bruts de 11% sur 3 ans (4% en janvier 2008, 4% en janvier 2009, 3% en janvier 2010)
- 2) l'accès à une mutuelle couvrant le salarié et sa famille, avec une prise en charge de 60% des cotisations par l'employeur, qui sera portée à 75% en janvier 2011 au plus tard
- 3) un engagement de la direction à négocier un accord d'intéressement sur le chiffre d'affaires à partir de l'exercice 2007-2008
- 4) la création de 3 commissions de travail sur les programmes, le calendrier pédagogique et la typologie des groupes d'étudiants
- 5) aucune retenue sur salaire de décembre ne sera effectuée concernant les heures de grève, celles-ci devant être rattrapées ultérieurement en accord avec la direction.



Emmanuel TOSTAIN,
délégué syndical SYNEP CFE-CGC



Les stages CFE-CGC (dates à retenir)

Les sessions se déroulent à Paris. Elles débutent le 1er jour à 10 heures et s'achèvent le 2ème jour vers 17 heures. Tenez compte de ces horaires pour réserver votre déplacement.

Module d'initiation **>Ouverture sur le syndicalisme**

Présentation de la CFE-CGC, dans un syndicalisme en mutation.

Table ronde sur la représentation du personnel : les différents mandats, outils de l'action syndicale dans l'entreprise. L'actualité sociale et les orientations confédérales : débat et rencontre avec un dirigeant confédéral.

Les dates, au choix :

- jeudi 6 et vendredi 7 mars 2008
- jeudi 17 et vendredi 18 mars 2008
- jeudi 27 et vendredi 28 mars 2008
- lundi 7 et mardi 8 avril 2008
- jeudi 17 et vendredi 18 avril 2008
- jeudi 24 et vendredi 25 avril 2008
- lundi 19 et mardi 20 mai 2008
- jeudi 12 et vendredi 13 juin 2008
- lundi 23 et mardi 24 juin 2008
- jeudi 3 et vendredi 4 juillet 2008

Module de développement des performances individuelles

>Expression vocale et gestuelle

La prise de parole en public. Les exercices pratiques, retransmis au magnétoscope, permettront d'analyser les interventions et de s'habituer à la présence d'un outil audiovisuel.

Les dates, au choix :

- lundi 21 et mardi 22 avril 2008
- lundi 2 et mardi 3 juin 2008
- lundi 7 et mardi 8 juillet 2008

>Argumentation

Arguments - contre-arguments. Informer - convaincre - persuader. Préparation et construction des exposés et des interventions. Savoir écouter, reformuler et apporter des arguments. Être capable de se synchroniser avec son interlocuteur. Répondre à une objection.

Les dates, au choix :

- jeudi 13 et vendredi 14 mars 2008
- jeudi 22 et vendredi 23 mai 2008
- jeudi 19 et vendredi 20 juin 2008
- mercredi 9 et jeudi 10 juillet 2008

Module de perfectionnement

>Représentation du personnel dans l'entreprise

Hiérarchie des sources de droit.

Préambule juridique :

-valeur du contrat de travail, des accords d'entreprise et de la convention collective,

-la représentativité syndicale.

Vidéo-quiz sur les mandats : DP, CE, DS, RSCE,...

Se munir impérativement d'un code du travail.

Les dates, au choix :

- jeudi 28 et vendredi 29 février 2008
- jeudi 13 et vendredi 14 mars 2008
- lundi 14 et mardi 15 avril 2008
- lundi 26 et mardi 27 mai 2008
- jeudi 5 et vendredi 6 juin 2008
- jeudi 11 et mardi 12 février 2008
- jeudi 26 et vendredi 27 juin 2008

Ces stages sont financièrement pris en charge par notre organisation syndicale.

Attention : si vous voulez participer à un stage, vous devez en faire la demande auprès de votre employeur, 30 jours minimum avant le début du stage.

Pour vous y inscrire, pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous.

La participation au stage d'initiation «Ouverture sur le syndicalisme» est impérative pour s'inscrire à toute autre session.

>Le comité d'entreprise

La structure du C.E. : composition et organisation, rôle de chacun, moyens de fonctionnement, personnalité civile et juridique,

Les attributions du C.E. : rôles, réunions, délibérations,

Obligations légales : les réunions du C.E. et les documents remis par l'employeur,

La formation professionnelle : un enjeu syndical ?

Les dates, au choix :

-lundi 10 et 11 mars 2008

-lundi 31 mars et mardi 1er avril 2008

-lundi 21 et mardi 22 avril 2008

-lundi 16 et mardi 17 juin 2008

Stage ouvert aux membres d'un C.E., élus ou désignés, et aux candidats sur les listes des élections à venir.

>Les élections professionnelles dans l'entreprise

Le cadre légal des élections professionnelles : périmètre, effectifs, acteurs, périodicité. La préparation des élections : négociation du protocole d'accord préélectoral.

Le déroulement des élections : vote, dépouillement, résultats, contestations.

Les dates, au choix :

-jeudi 20 et vendredi 21 mars 2008

-jeudi 10 et vendredi 11 avril 2008

-jeudi 19 et vendredi 20 juin 2008

Rappel du préalable requis : être Délégué Syndical ou Délégué Syndical Central, et avoir déjà suivi le stage «Comité d'Entreprise» ou le stage «Représentation du personnel.

Module sur l'Europe

>Ouverture à l'Europe

1. La France en Europe. Dates et traités clefs. Situation sociale de la France au regard des autres pays

2. Le fonctionnement de l'Europe en matière sociale. Les institutions européennes. Les politiques sociales européennes.

3. Le rôle des partenaires sociaux européens

4. La CFE-CGC et l'Europe

Le lobbying européen.

Les comités d'entreprise européens.

Les dates, au choix :

-jeudi 3 et vendredi 4 avril 2008

-lundi 30 juin et mardi 1er juillet 2008.



On nous écrit - Je réponds !

Question. *Je ne comprends pas votre position sur les « fonctionnaires » qui enlèveraient des postes aux « enseignants du privé ». La Loi debré en son article 4 je crois, est claire « l'enseignement dans les établissements sous contrat d'association est assuré par DES MAÎTRES DU PUBLIC OU DU PRIVE ».*



Réponse. Pourquoi avons-nous adopté cette ligne de conduite ? C'est tout simplement à cause d'une injustice flagrante !

Pour une raison ou pour une autre, lorsqu'un maître du privé n'a plus de poste il n'est plus payé et est mis au chômage ; le fonctionnaire, lui, continue à être payé. Donc, en cas de restriction du nombre de postes (ce qui ne manque pas de se produire par les temps qui courent), un fonctionnaire qui enseigne dans le privé peut envoyer au chômage un de ses collègues, sous prétexte qu'il n'est

pas fonctionnaire, même si ce dernier a passé les concours équivalents au CAPES ou à l'agrégation ! S'il n'y a pas ici injustice ou ségrégation, où y en a-t-il ?

Voici donc la raison fondamentale qui fait qu'en l'état actuel des choses, pour minimiser cette injustice, le **SYNEP CFE-CGC** demande à ce que soit établie une réciprocité entre les deux types de maîtres et que, par exemple, un CAFEP(ien) du privé, équivalent du fonctionnaire CAPES(ien), muté dans un établissement public à cause d'une suppression de poste, ne soit pas rétrogradé et payé comme un auxiliaire sous prétexte qu'il n'est plus dans le privé !



Trouvez-vous encore qu'il n'y ait pas de quoi dénoncer ces différences de traitement entre les deux catégories de maîtres des établissements privés sous contrat ?

Evelyne CIMA

Elections professionnelles au collège privé De La Salle (Grenoble).

Le **SYNEP CFE-CGC** développe son implantation en remportant 4 sièges sur 6 pour les représentants au CE et 2 sièges sur 4 pour les délégués du personnel.

Nous avons le plaisir de vous annoncer la création d'une nouvelle section syndicale au Lycée Godefroy de Bouillon à Clermont Ferrand.



Visibilité du SYNEP CFE-CGC

Les efforts entrepris par le **SYNEP CFE-CGC**, pour communiquer, aident à faire mieux passer notre message syndical. J'ai transmis l'adresse du site www.synep.org aux salariés de mon établissement.



J'affiche régulièrement des articles du magazine «SYNEP-EXPRESS». **Et vous ?**

Philippe COFFRE

Grenelle de l'environnement

Il y a 5 siècles, Léonard de VINCI disait : « *ne pas prévoir, c'est déjà gémir* ».



Fiscalité, habitat, transports, dans un proche avenir ces trois chantiers vont chambouler notre pays.

L'Etat s'engage à soutenir des travaux de rénovation thermique de 400000 logements anciens en commençant par les 800000 appartements HLM dégradés.

Ces travaux devront nécessiter un personnel qualifié : architectes, artisans, ingénierie, bureaux d'études.

Ces professions connaissent déjà une forte pénurie.

Pour parvenir à résoudre cette problématique, un vaste programme de formation spécifique est indispensable, de même qu'une réorientation des jeunes par l'Education Nationale vers les métiers du bâtiment. Aujourd'hui nous devons faire un effort d'adaptation vers les nouveaux métiers.

Les entreprises devront « jouer le jeu » en acceptant des stagiaires.

Enseignants du **SYNEP CFE-CGC**, 100000 emplois sont à la clé pour nos futurs élèves !!

Prenez les devants : investissez-vous auprès de vos établissements.

Chantal NOISETTE et Georges BELAÏCH



Un élève se suicide !..

Malheureusement, il arrive parfois qu'un élève se suicide. Dans l'établissement sous contrat où j'enseigne c'est arrivé récemment. A la suite de cet événement douloureux une cellule psychologique a été mise en place.



A la demande insistante de notre directeur, deux psychologues du rectorat sont venus dans notre établissement ainsi que deux psychologues du SAMU social.

Ceci a permis aux élèves et aux enseignants qui le désiraient, de pouvoir dialoguer avec du personnel compétent et ça les a aidés à surmonter cette épreuve. Après la venue des psychologues, un inspecteur de vie scolaire est également intervenu lors d'une réunion.

Nous sommes parfois confrontés à des situations difficiles. Or dans les établissements privés, il n'y a pas toujours de personnel de santé pouvant répondre à nos besoins, mais face à des situations extrêmes, nos directeurs peuvent obtenir une aide extérieure. Faites circuler l'information.

Nadia DALY

Enseignants sous contrat

Heures supplémentaires - Exonération de charges

Un décret en date du 4 octobre 2007 a précisé les modalités d'application à la fonction publique de l'exonération fiscale et de la réduction des charges sociales pour les agents publics. Cela concerne donc les heures supplémentaires effectuées à partir du 1er octobre 2007.

Le taux de cotisation sociale salariale est identique à celui des salariés du privé : 21,5 %, ce qui devrait permettre aux enseignants sous contrat de voir leurs heures supplémentaires augmentées d'autant.

Surveillez vos fiches de salaire et dites-nous si le décret a bien été pris en compte.

**N'oubliez pas votre cotisation syndicale 2008.
Nous vous rappelons que les cotisations sont pour l'année civile.
Merci de nous retourner la dernière page complétée.**



Pouvoir d'achat des personnels de droit privé dans l'enseignement catholique



La politique du patronat de l'enseignement privé catholique a toujours été de maintenir les plus bas salaires à un niveau à peine supérieur au SMIC, sous le prétexte que les petits établissements ne pourraient suivre une augmentation de salaire déci-

dée au niveau national. Il retouchait en les augmentant aussi légèrement que nécessaire le nombre de points les plus bas des grilles de salaires des personnels sans toucher aux autres.

Par ailleurs, tant dans la plupart des gros établissements que dans les petits, il a toujours été quasi impossible d'engager des négociations salariales, soit par manque d'engagement syndical pour le faire, soit encore par refus de l'employeur qui se retranchait derrière les décisions de la commission paritaire nationale.

Mais le gouvernement vient de décider des mesures intéressantes pour améliorer le pouvoir d'achat des salariés. Entre autres pour ce qui pourrait intéresser les personnels de droit privé de l'enseignement catholique :

- Possibilités de rachat des heures de RTT.
- Déblocage de la participation aux bénéfices des entreprises.

Mais la loi a été détournée « astucieusement », puisque ainsi il n'y a pas eu les embauches de personnels qu'auraient dues générer les récupérations d'heures si les 35h au lieu de 39 avaient bien été respectées.

Quand aux participations du personnel aux bénéfices de l'entreprise, il ne pouvait en être question puisque nos établissements sont des associations 1901, et que les associations sont censées ne pas faire de bénéfices.

C'est le devoir du **SYNEP CFE-CGC** de provoquer un débat avec notre patronat afin de faire bouger les choses et au besoin de saisir le gouvernement sur la situation de nos personnels.

Pierre SASSIER

Nous avons appris le décès de **François SULGER**

Il était, avec Max PALLENC, Jeanne BEURET NOYARET et bien d'autres, un des pionniers du SYNEP dont il fut un temps Secrétaire Général. Professeur à l'Institut Catholique de Paris, il y créa et anima longtemps une section syndicale. Il fut aussi animateur du Centre de Formation Syndicale de la CFE-CGC.

Le **SYNEP CFE-CGC** assure sa famille, et tous ceux qui l'ont connu et qui ont apprécié son dévouement, de toute sa sympathie.



Adhésion - Réadhésion - Abonnement - Année 2008

M, Mme, Mlle : Prénom :

Adresse personnelle :

Tél. : Tél. portable :

Courriel :

Etablissement scolaire (sous contrat / hors contrat) :

Emploi(s) :

en Ecole - Collège - LEG - LET - LEP - Agricole - Supérieur - autre :

- *ADHÈRE au SYNEP (avec abonnement à Synep-Express gratuit) pour 2008

(66% de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt)

- *M'abonne seulement à Synep-Express (10 € pour 1an) fiscalement non déductible

- *Règle en 1, 2, 3 ou 4 chèques

* (rayer les mentions inutiles)

Ces informations sont réservées au SYNEP et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège :

SYNEP CFE-CGC

63 rue du Rocher

75008 PARIS

Tél. 01 55 30 13 19

Fax. 01 55 30 13 20

synep@cfecgc.fr

A...

le...

Signature

Montant
de la cotisation

Barème des cotisations 2008

En dessous de 762 €	60,00 €	De 1675 à 1750 €	140,00 €
De 762 à 838 €	67,00 €	De 1751 à 1826 €	146,00 €
De 839 à 914 €	73,00 €	De 1827 à 1902 €	152,00 €
De 915 à 990 €	79,00 €	De 1903 à 1978 €	159,00 €
De 991 à 1066 €	85,00 €	De 1979 à 2054 €	167,00 €
De 1067 à 1142 €	91,00 €	De 2055 à 2130 €	175,00 €
De 1143 à 1218 €	97,00 €	De 2131 à 2206 €	182,00 €
De 1219 à 1294 €	103,00 €	De 2207 à 2282 €	190,00 €
De 1295 à 1370 €	109,00 €	Au delà de 2.282 € net par mois,	
De 1371 à 1446 €	115,00 €	aux 190 € ajouter 8 € par tranche de 76 €	
De 1447 à 1552 €	121,00 €		
De 1553 à 1598 €	127,00 €	Retraité ou 2ème adhérent d'un couple	
De 1599 à 1674 €	133,00 €	membre du SYNEP CFE-CGC : 60,00 €	